

2023-06/04

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CALLIAN

L'an deux mille vingt-trois, le 05 juin

Le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur François CAVALLIER

Présents : François CAVALLIER, Jean-Luc ANTONINI, Jacques BERENGER, Corine GUIGNON, Christiane TANZI, Jean-Christophe BERTIN, Pascale AUGUET-OTTAVY, Philippe VERCHER, Michel REZK, Céline PELLISSIER, Aurélie COURANT, Nicolas BAGNIS, Marie MEYER, Pascal MONTLAHUC, Timothée KOENIG, Karine CACHELEUX

Absents excusés : Laurent DENIS (pouvoir à Jean-Christophe BERTIN), Sandrine BUIRON (pouvoir à Céline PELLISSIER), Jean-Christophe CHAUTARD (pouvoir à François CAVALLIER), Sara SUSINI (pouvoir à Jacques BERENGER), Cécile AUTRAN (pouvoir à Jean-Luc ANTONINI)

Absents : Isabelle DERBES

Secrétaire de séance : Pascale AUGUET-OTTAVY

PRESENTS

16

VOTANTS

21

MODIFICATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Le Conseil Municipal,

VU les articles L 1414-2 et L 1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur le Maire rappelle au conseil que par une délibération du 15 juin 2020 il a été procédé à l'élection des membres titulaires et suppléants de la commission d'appel d'offres.

CONSIDERANT qu'il convient de désigner les membres titulaires de la commission d'appel d'offres et ce pour la durée du mandat,

CONSIDERANT qu'outre le Maire, Président de Droit, cette commission est composée de 3 membres titulaires et 3 membres suppléants, élus à bulletin secret par un scrutin de liste,

CONSIDERANT, que deux membres suppléants ne font plus partie des élus de la commune, Monsieur CAMUZAT Gérard et Monsieur FOURNEL Hervé, il convient de procéder à l'élection de deux nouveaux membres.

Sont candidates aux postes de suppléantes :

- Christiane TANZI
- Pascale AUGUET-OTTAVY

Après avoir, conformément à l'article L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, voté à bulletin secret,
Sont élues aux postes de suppléantes :

- Christiane TANZI
- Pascale AUGUE-OTTAVY

Délibéré à Callian, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,
Le Maire,

Secrétaire de séance



A handwritten signature in blue ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke at the end.